

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016**

**Présents** : Tous les conseillers sauf :

Marie-Ange BOITEUX, Pierre PROST qui donne procuration à Dominique BOURDICHON, & Stéphane URBAIN excusés.

**Secrétaire de séance** : Bénédicte CAPRANI

Le conseil municipal valide le compte-rendu du conseil du 10 octobre 2016.

### **RESULTAT DU SONDAGE SUR LA FUSION DES TROIS COMMUNES FOUCHERANS-TARCENAY-TREPOT**

Nous avons reçu 253 bulletins :

- 49 bulletins POUR ;
- 180 bulletins CONTRE ;
- 24 bulletins AUTRES dont 18 pour la fusion des deux communes FOUCHERANS – TREPOT.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce projet de fusion.

### **DELIBERATIONS**

#### **Engagement des dépenses investissement, budget M14 2017**

Il est décidé de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 dans la limite de 25 % des investissements réalisés en 2016 soit 27 721 €.

#### **Modification budgétaires M14, budget général 2016**

Afin de régler toutes les factures du compte « Compensation charges territoriales » 65541, factures concernant l'urbanisme, il y a lieu d'ouvrir les crédits complémentaires en dépenses de fonctionnement pour un montant de 3 800 € ainsi que pour le compte « Contribution organismes regroupées », appel supplémentaire du Sivom, pour un montant de 7 950 €.

#### **Tarif Centre d'animation 2017**

Il est décidé d'augmenter les tarifs de location du centre d'animation pour 2017 de 2 % ainsi que le prix du gaz augmenté de 0.50 € le m<sup>3</sup>.

#### **Redevance assainissement collectif 2017 :**

Les tarifs de 2016, concernant la redevance d'assainissement, sont maintenus pour 2017, à savoir :

- Redevance fixe : ..... 60.00 €
- Redevance proportionnelle par m<sup>3</sup> consommé : .... 0.74 €

Le taux de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte, fixé par l'Agence de l'eau, sera de 0.155 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé pour l'année 2017. A savoir que cette redevance sera ensuite reversée à l'Agence de l'EAU.

#### **Participation pour l'assainissement collectif « PAC 2017 »**

Les tarifs de 2016 sont maintenus pour 2017, à savoir :

- Constructions nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 1 300 € par logement et 650 € par logement supplémentaire ;
- Constructions existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 510 € par logement et 255 € par logement supplémentaire.

Il est rappelé que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau.

## **Encaissement de chèques du Trésor public, dégrèvement de la taxe foncière**

Le Trésor public nous a fait parvenir un chèque de 20 € et un autre de 352 € correspondant à un excédent de versement de la taxe foncière.

## **Convention avec le SYDED (Syndicat Mixte d'électricité du Doubs), transfert des certificats d'énergie**

Suite aux améliorations énergétiques du patrimoine communal (remplacement de tous les luminaires par des LEDS), la SYDED nous a fait parvenir une convention de transfert de certificats d'économie d'énergie (CEE) afin de déposer un dossier de demande de certificats d'économies d'énergie.

La subvention concernant le remplacement de l'ensemble de nos luminaires par des LEDS s'élève à 18 441 €. Montant total du remplacement 52 695 € HT.

A noter, que tous les luminaires ont été changés à ce jour. La modulation reste à faire, la puissance des LEDS sera diminuée à hauteur de 50 % tous les soirs de 23 h et jusqu'à 5 h du matin.

## **Désignation des coupes de bois pour l'exercice 2017**

Les zones d'exploitation pour la vente des feuillus et l'affouage seront les parcelles 1, 2, 3, 14, 33 et 43.

## **Compte épargne temps**

Le comité technique du centre de gestion a donné un avis favorable afin que les heures supplémentaires soient inscrites sur un compte épargne temps et non rémunérées.

## **Subventions 2016 pour les jeunes**

Le conseil municipal en date du 10 octobre 2016 a décidé de maintenir l'aide de 16 € aux jeunes de 0 à 15 ans qui pratiquent une activité culturelle ou sportive.

Cette année 75 enfants vont recevoir une subvention pour un montant global de 1200 €. 48 familles sont concernées.

## **URBANISME : pour information**

Les déclarations préalables étudiées par le service Urbanisme avec pour chacune un avis favorable sont les suivantes :

- DP : VUITTON Etienne : « construction abri de jardin » 4 a rue de l'Eglise ;
- DP : STRIBY Chantal « transformation de fenêtre en porte » 23 rue du Château ;
- DP : CLERGET Emanuel « construction piscine » 15 a rue Beau Séjour ;
- CU : PHILIPPE Marguerite « division de parcelle en vue de construction » rue de Sauvelle.
- PC : ARNAUD Thierry : annulation construction maison individuelle PC positif le 17 mars 2016

## **AFFAIRES EN COURS ET DIVERSES**

### **Raccordement électrique rue des Charmes**

Nous avons reçu une facture d'ENEDIS d'un montant de 3 115 € pour la participation à l'implantation de la ligne électrique pour alimenter les 3 parcelles de Monsieur BULLOZ.

### **Repas des anciens**

Le repas des anciens aura lieu le dimanche 4 décembre (1er dimanche du mois de décembre).

Arbre de Noël :

Le Noël des enfants aura lieu le dimanche 18 décembre à 16 h au centre d'animation.

### **Vérification du SDIS**

Nous avons reçu le compte rendu de vérification du SDIS. Il est noté que les bornes incendies doivent être numérotées de 1 à 10 et que la réserve incendie est fermée à clé et n'est donc pas accessible rapidement. Les

bornes vont être numérotées et une solution sera apportée concernant l'ouverture rapide de la réserve incendie.

### **Courrier ville d'Ornans**

Nous avons reçu un courrier de la ville d'Ornans nous demandant éventuellement la prise en charge des frais scolaire pour l'année 2015-2016 pour un enfant de Trepot scolarisé en primaire à l'Ecole Sainte-Marie. Nous rappelons que ces frais sont à la charge des parents, étant donné que nous avons une école intercommunale.

### **Location appartement de la mairie**

Les locataires de l'appartement communal, situé 5 place de la mairie, ont quitté le logement. Celui-ci ne sera pas reloué.

..... La secrétaire  
..... Bénédicte CAPRANI

### **Nouveau : connectez-vous dans votre agence postale :**

Vous pouvez accéder depuis une tablette tactile aux services en ligne suivants :

La poste, la banque postale, la poste mobile et les services publics.

Rappel : Agence postale est ouverte du mardi au samedi de 9 h à 11 h.

### **Information municipale par internet :**

Afin de vous informer au plus vite de tous les événements concernant la commune (intervention de voirie, coupure d'électricité, du réseau d'eau, compte-rendu ...)

Merci de bien vouloir nous communiquer votre adresse de messagerie :

- soit par internet à **mairie.trepot@wanadoo.fr** (indiquer nom, prénom, adresse)
- soit en utilisant le coupon réponse ci-joint ( à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou au secrétariat).

NOM Prénom :	
Adresse :	
Adresse mail :	
Souhaitez-vous que le compte-rendu du conseil vous parvienne par Mail :	
OUI	NON